

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**BOUCHE d'ERQUY – Rivière Islet**

Départements CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de ERQUY (22430)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Moulin de la Hinandaie <i>(Orthographié moulin de la Hunaudaye sur le Scan Littoral et sur le décret du 07/07/1853)</i>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b>            Le moulin est mentionné sur le Scan Littoral. Positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM22 et reproduite à l'identique. Le moulin n'est cependant pas localisable très précisément sur l'Ortho Littorale.</p> <p>Positionnement <b>approché</b> (incertitude &lt; 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge l'image ci-dessous) :

